



## Berlin Eco

NUMERO 32

© DG Trésor

21 octobre 2020

### ACTUALITE ECONOMIQUE

#### ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Selon l'indicateur conjoncturel de l'institut [IMK](#), **la probabilité d'une récession au cours des trois prochains mois est de 12,6 %, après 2,0 % estimés en septembre.** La hausse de la probabilité serait due à la légère contraction de la production industrielle et à une légère dégradation de l'indicateur financier de l'institut (hausse des risques de défauts de crédits). La probabilité de « boom » économique est chiffrée à 59 %, après 95 % en septembre.

#### POLITIQUE BUDGETAIRE

En réponse à une question du groupe parlementaire Die Linke, **le ministère fédéral des Finances estime à 1 446 Md€ le coût de la crise Covid-19 pour l'Etat sur 2020-2021.** Cette somme regroupe les coûts relatifs au système de santé, à l'achat de matériel médical, aux aides publiques à l'économie, aux garanties de crédits, au programme conjoncturel, aux moindres rentrées fiscales, au versement d'aides internationales, aux dépenses sociales supplémentaires et à la participation au fonds européen de reconstruction et de résilience.

#### POLITIQUES SOCIALES

Selon [Destatis](#), **l'emploi dans le secteur manufacturier a baissé de 3,1 % en août 2020 en glissement annuel.** 5,5 M de personnes étaient employées fin août, soit 179 000 de moins par rapport au même moment un an auparavant. Il s'agit de la baisse en glissement annuel la plus importante depuis mai 2010. L'emploi du secteur est en revanche resté quasiment inchangé par rapport à juillet 2020 (-530 personnes). **La crise Covid-19 a également impacté les heures travaillées (-10,7 % en glissement annuel) et les salaires (-5,7 % en glissement annuel) du secteur.**

### ACTUALITE FINANCIERE

#### REGULATION FINANCIERE

Dans une [réponse](#) à une question du groupe parlementaire FDP, le gouvernement rappelle les règles appliquées actuellement aux **activités de placements sur les marchés financiers des agents de la BaFin**, du ministère des Finances (*BMF*) et de l'Agence financière (*Finanzagentur GmbH*) : seuls les membres du directoire de la *BaFin* ont l'obligation de déclarer les placements effectués. Le projet de réforme de la *BaFin* à la suite de l'affaire Wirecard (cf. BE n°30) prévoit d'interdire aux agents de la *BaFin* d'investir directement dans des titres financiers. Les activités de négoce des agents du *BMF* devraient également être plus encadrées.



**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Berlin.

**Clause de non-responsabilité**

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Directeur de la publication : Etienne Oudot de Dainville  
Service Economique de Berlin  
Ambassade de France en Allemagne

Adresse :  
Pariser Platz 5  
10117 Berlin  
Twitter: @FRTresor\_Berlin

Rédigé par : Bruno Fluhrer, Anita Gandon, Lucie Petit et  
Laurence Rambert  
Revu par : François Gautier

Version du 21 octobre 2020